



## Conseil Communautaire

**Mardi 12 février 2019 à 18h**  
**COMPTE-RENDU**

Date de la convocation : 06/02/2019

Reçue le 08/02/2019

**Etaient présents à l'ouverture de la séance :** Jean-Michel BERNADET - Didier BEYRIS - Jean-Pierre BRETHOUS - Jacques CHOPIN - Bernard CLIMENT-MARTINEZ - Cyrille CONSOLO - Jean-Emmanuel DARGELOS - Marie-Line DAUGREILH - Francis DESBLANCS - Jean Michel DUCLAVE - Pierre DUFOURCQ - Marie-France GAUTHIER - Dominique LABARBE - Françoise LABAT - Jean-Luc LAFENETRE - Jean Claude LAFITE - Myriam LAFITE - Laurence LE FAOU - Guy REVEL - Jean-Luc SANCHEZ - Elisabeth SERFS - Enrico ZAMPROGNA.

**Absents et excusés :** Didier BERGES - Jean-François CASTAING - Geneviève DURAND - Pascale LACASSAGNE - Evelyne LALANNE - Jean-Luc LAMOTHE - Martine MANCIET - Véronique TRIBOUT.

**Procurations :** Jean-François CASTAING à Jean-Luc LAFENETRE - Geneviève DURAND à Dominique LABARBE - Pascale LACASSAGNE à Jean-Luc SANCHEZ

### **Ordre du jour :**

#### **1- ADMINISTRATION GENERALE**

- Validation du compte-rendu de la séance du 4 février 2019

#### **2- DOMAINE DE COMPETENCES PAR THEME**

##### **- GEMAPI**

- Lancement d'une consultation ayant pour objet « la réalisation d'une étude avant-projet de confortement de la digue de Pénich-Laburthe à Larrivière-Saint-Savin conformément au Décret 2015-526 ».

#### **3- QUESTIONS DIVERSES**

### **1. ADMINISTRATION GENERALE**

Rapporteur : Monsieur le Président

#### **❖ Validation du compte-rendu de la séance du 4 février 2019.**

➤ Délibération N° 2019-008

VU l'article L.2121-25 du Code Général des Collectivités Territoriales modifié,

VU l'article R.2121-11 du Code Général des Collectivités Territoriales modifié,

**CONSIDERANT** la diffusion du compte-rendu de la séance du 4 février 2019 à l'ensemble des conseillers communautaires,

**CONSIDERANT** l'absence d'observations de leur part,

**LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE, après en avoir délibéré, à l'unanimité,**

- **ADOPTE** le compte rendu de la séance du 4 février 2019.

## **2. DOMAINE DE COMPETENCES PAR THEME**

Rapporteur : Monsieur le Président

- **GEMAPI - Lancement d'une étude d'Avant-projet de confortement de la digue de Penich-laburthe à Larrivière-Saint-Savin conformément au Décret 2015-526.**

➤ *Délibération N° 2019-009*

Monsieur le Président rappelle que depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2018, la Communauté de Communes du Pays Grenadois est compétente en matière de gestion des milieux aquatiques et prévention des inondations (GEMAPI), conformément à la délibération N° 2017-072-01,

VU l'Arrêté de M. le Préfet des Landes N° PR/DAECL/2017/n°653 relatif aux statuts de la Communauté de Communes du Pays Grenadois,

**CONSIDERANT** l'Etude d'opportunité de classement des Systèmes d'endiguement du Bassin de l'Adour menée en 2018 par l'Institution Adour, conformément à la Convention approuvée par délibération N° 2017-101 du 18 décembre 2017,

**CONSIDERANT** l'Arrêté Préfectoral N°40-2013-00665 du 13 septembre 2018, portant déclaration d'intérêt général la mise en place d'un espace de mobilité sur l'Adour landais, et notamment son titre III,

**CONSIDERANT** la commande des élus en date du 17 décembre dernier, à savoir d'affiner le coût des travaux restant en charge de la CCPG,

**LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE, après en avoir délibéré, à l'unanimité,**

- **RETIRE** la délibération N° 2019-005 du 4 février 2019,
- **ACCEPTE** le lancement d'une étude d'avant-projet de confortement de la digue de Penich-Laburthe à Larrivière-Saint-Savin conformément au décret 2015-526
- **SOLLICITE** le financement du Conseil Départemental au titre de son règlement d'intervention concernant « L'aide pour la gestion et la valorisation des cours d'eau et milieux humides associés » (titre II, article 6).
- **VALIDE** le plan de financement prévisionnel de cette opération comme suit :

<b>DEPENSES H.T.</b>		<b>RECETTES</b>	
Prestation de services (études)	<b>20 000, 00 €</b>	Conseil départemental 25%	<b>5 000,00 €</b>
		Autofinancement (fonds propres)	<b>15 000.00 €</b>
<b>TOTAL</b>	<b>20 000, 00 €</b>	<b>TOTAL</b>	<b>20 000.00 €</b>

- **AUTORISE** le Président à signer tout document relatif à ce dossier.
- **Les crédits nécessaires seront inscrits au budget 2019.**

Après un large débat, M. le Président propose d'adresser un courrier à M. le Président du Conseil Départemental afin de connaître la hauteur de l'engagement financier que le Département des Landes est susceptible d'apporter sur le projet de recul de la digue.

### 3. DIVERS

Information sur les prochaines dates de réunions :

date	heure	seront conviés ou convoqués	Objet de la réunion
<b>Mardi 19 février</b>	9h00	Les Maires	Bureau des maires
<b>Mardi 26 février</b>	9h00	Les maires + Mme Serfs et M. Consolo	Commission des finances / Bureau des maires
<b>Lundi 11 mars</b>	18h00	Les conseillers communautaires	Conseil communautaire Approbation Compte Administratif + Comptes de Gestion et Orientations BP
<b>Mardi 26 mars</b>	9h00	Les maires + Mme Serfs et M. Consolo	Commission des finances / Bureau des maires
<b>Lundi 8 avril</b>	18h00	Les conseillers communautaires	Conseil communautaire (budget) Vote du BP

Le Président,  
Pierre DUFOURCQ.

